



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Lorentzweiler

Exercice : 2025

Date de création : 23.06.2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



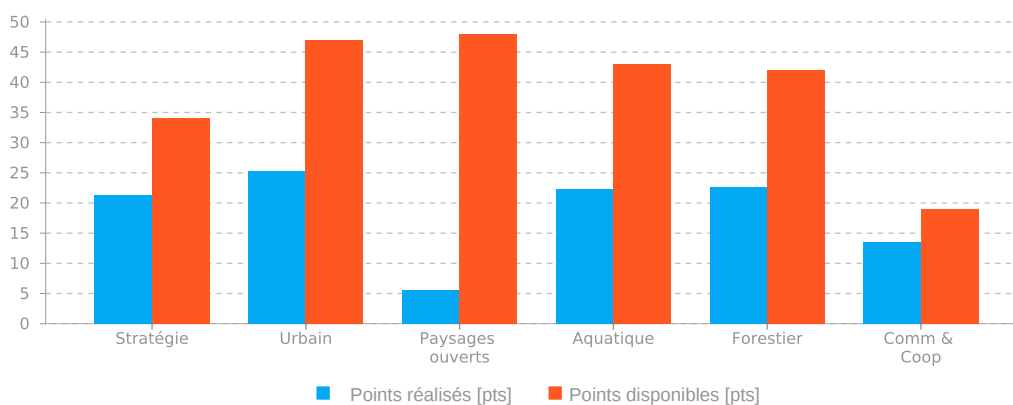
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

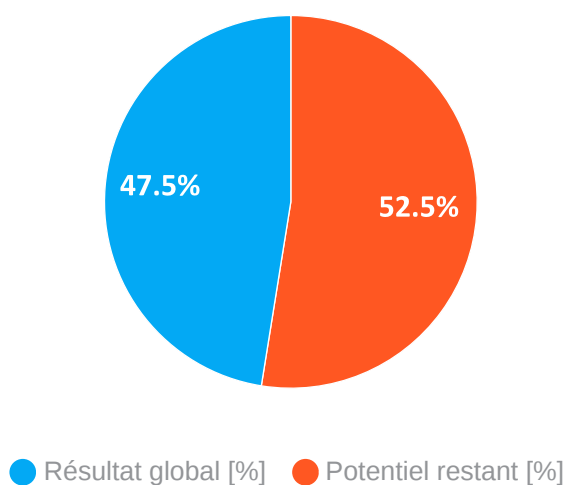
Points obtenus : 110.6

Pourcentage : 47.47 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die Gemeinde verfügt über eine detaillierte mehrjährige Strategie für den Umweltschutz in welcher auch die prioritäre Aktionspläne integriert sind.
- Pièces justificatives :
1.1.1 Stratégie communale_sign_e.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 1,06 %
- Numérateur : 304747.6
- Dénominateur : 2.874559233E7
- Points : 2.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
dépenses moyennes nature et eau sur les 5 dernières années
décompte annuel moyen sur les 5 dernières années
- Pièces justificatives :
1.Daach_Keltenhaus.pdf
2.1.2 Budget communal alloué à la protection de la nature et de l'eau version après audit.xlsx
- Audit :
1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte die Massnahmen in folgender Themenfeldern genauer auflisten: "Participation au Partenariat de cours d'eau (SEBES)", "Participation à un captage d'eau souterraine", "Gestion durable des forêts", "Execution du plan vert", "Zone de Protection -Source d'eau"
Was ist das "Toiture Neolitikum",?

Der Posten "Aquisition du terrain supplémentaire pour le jardin communautaire" gehört zu Massnahme 1.3. Mit entsprechendem Nachweis können dort Punkte angerechnet werden.

Sind Subsidien von den Kosten abgezogen, insbesondere bei "Starkregenuntersuchung im Einzugsgebiet"?
2. Réponse de la commune :
3. Avis final :
Der Ankauf von Trinkwasser ("Participation au Partenariat de cours d'eau" kann als Grund-Aufgabe der Gemeinde nicht im Rahmen des Naturpakts angerechnet werden.

Das Keltenhaus (maison Neolitikum) und die dazugehörigen Aktivitäten in Zusammenarbeit mit dem Naturmuseum wurden im Audit erläutert. Die entsprechenden Ausgaben sind anrechenbar.

Die Starkregenstudie wurde herausgenommen, da diese zu 100% subventioniert ist.

Der Kauf des Grundstücks für den Gemeinschaftsgarten wird in Kategorie 1.3. berücksichtigt.

Es wurde der aktualisierte Berechnungszeitraum 2020-2024 als Basis zugrunde gelegt.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3.2)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,03 %
- Numérateur : 10000
- Dénominateur : 2.874559233E7
- Points : 0.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.3 Budget communal alloué à la sécurisation à long terme de surfaces d'intérêt
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Rahmen des Audits wurden die Kosten für den Grundstückskauf für den Gemeinschaftsgarten aus Kategorie 1.2 in Kategorie 1.3 verschoben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit :)

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.4 Carte-emplacement des surfaces-sicona.pdf
 - 2.1.4 Délibération du conseil communal pour intégrer sicona centre.pdf
 - 3.1.4 Sicona_member.pdf
 - 4.1.4 SICONA_150k_A3_P_Stand20220223-scaled.jpg

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.5 Extrait annuaire communal.png

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.6 Liste de pr_sences_COPIL_5ieme_r_union.pdf
 - 2.1.6 Conf_rence de presse Natura 2000 mamer-aischdall-grengewald.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 11,3 %
- Numérateur : 199.51
- Dénominateur : 1765.58
- Points : 1.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 92,10 Unité
- Numérateur : 4.41
- Dénominateur : 70.05
- Points : 1.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 14,56 %
- Numérateur : 257.06
- Dénominateur : 1765.58
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 185,54 Unité
- Numérateur : 7.92
- Dénominateur : 145.94
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Les données ont été demandé chez Zeyen-Baumann. Une analyse détaillée des surfaces appartenant à la commune, couvertes par des biotopes protégés sera réalisée dans les meilleurs délais.
- Pièces justificatives :

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2 Servitudes_biotopes_PE.pdf
 - 2.2.2 Servitudes_biotopes_PG.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Die von Zeyen-Baumann erhaltenen Daten wurden an knowingwhere weitergegeben. Eine Antwort wurde noch nicht erhalten.
- Pièces justificatives :
 - 1.2.3 Etude pr_paratoire PAG-compress_.pdf
 - 2.2.3 Entwicklungskonzept_2020-02.jpg

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Die Flächen wurden nach dem neuen Leitfaden überarbeitet und auf "extensive" oder "intensive" Massnahmen beurteilt. Bäume sowie Heckenzäune wurden ebenfalls aufgenommen -
> cf Massnahme 2.5 und 2.6. Im weiteren Zuge werden folgende Flächen noch eventuell mit staatlichen Flächen erweitert (Ponts et Chaussées).
- Pièces justificatives :
 - 1.2.4 Entretien des espaces verts_2025 V 1.2.pdf

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 36,8 %
- Numérateur : 0.99
- Dénominateur : 2.69
- Points : 1.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Analyse_Mesure_2_5.pdf
 - 2.2.5_carte espace vert3.pdf
 - 3.2.5_carte espace vert2.pdf
 - 4.2.5_carte espace vert1.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte noch die entsprechende Karte ergänzen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.8)

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 67,31 %
- Numérateur : 0.35
- Dénominateur : 0.52
- Points : 2.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Analyse_Mesure_2_6.pdf
 - 2.2.6_carte haie et arbre 4.pdf
 - 3.2.6_carte haie et arbre 3.pdf
 - 4.2.6_carte haie et arbre 2.pdf
 - 5.2.6_carte haie et arbre 1.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte noch die entsprechende Karte / Visualisierung und Beschreibung der Methode ergänzen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ok, ausführliche Erläuterung per e-mail und im Audit: Zu der Methodologie:

1. Définition des surfaces à considérer sur base du premier inventaire des surfaces vertes
2. Identification sur base d'orthophotos des haies et arbres sur ces surfaces

3.

Phase Terrain pour identifier l'essence des arbres (Chef jardinier de la commune, responsable Nat urpakt, avec le soutien des équipes spécialisées de Schroeder)

4. Numérisation/Digitalisation SIG
5. Détermination des rayons sur base des orthophotos et
6. Calcul de la surface des couronnes des arbres et des haies
7. Identification du caractère "indigène ou pas" des espèces sur base des lisitings MEV
8. Calcul des pourcentages pour le pacte Nature

Etapas éventuelles à suivre:

1. Intégration des données dans les SIG de la commune
2. Plan de suivi/gestion détaillé

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.7)

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.7 D_lib_ration communale nouvelles plantations en milieu urbain.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 36 Unité
- Points : 1.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.9 Vogelh_uschen im urbanen Raum Lorentzweiler.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 0 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Pas de mesures d'aménagement d'un bâtiment
Mesure active de conservation d'une colonie à un endroit (voir document Liste des bâtiments et adresse)
- Pièces justificatives :
1.2.10 Vorschlag zum Schutz der Gebäudebrüter an Gemeindegebäude.pdf
2.2.10 Liste des bâtiments et adresse.pdf
3.2.10 Schutz Fledermauskolonien.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Der Preuve "Vorschlag zum Schutz der Gebäudebrüter an Gemeindegebäude" bezieht sich eher auf 2.9 (Nisthilfen). Welche Massnahmen wurden genau in der Kirche Lorentzweiler durchgeführt? Bitte im Audit erläutern.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
In der Studie sind geeignete Massnahmen erwähnt, jedoch sind diese noch nicht umgesetzt. Das Monitoring alleine reicht für den Punkt nicht aus.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

2.11 :

- Valeur : 5,88 %
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 17
- Points : 2.9
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesure_2_11_Maison_relais_toiture_verte.pdf
 - 2.2.11 B_timents communaux v_g_talis_s_actualis_.xlsx

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.12 Baustandards.pdf

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : %
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.14 zones_de_servitudes_PE.pdf
 - 2.2.14 Servitudes_d_urbanisation_PE.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.15 D_lib_Gemeinschaftsgart.pdf
 - 2.2.15 Buet 2021-02 Porte OUverte Gemeinschaftsgaart.pdf
 - 3.2.15 Gartenprojekt 2021.pdf
 - 4.2.15 Rvs_Jardins 2021 - Copy _3_.pdf
 - 5.2.15 Urban Garden Dag an der Natur.png
 - 6.2.15 Urban Garden_Kraidergaart.png
 - 7.2.15 Urban_garden_Buet2020.PNG
 - 8.Approbation d_un devis pour la cr_ation d_un jardin d__cole.doc
 - 9.2.15 Ateliers Gemeinschaftgaart.jpg
 - 10.2.15 Reglement interne jardin communautaire Lorentzweiler.docx

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2. 16 RBVS-Lorentzweiler_2025-03.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Was ist gemeint? Bitte Artikel angeben.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Antwort des Conseiller per e-mail: Art.29

Die Festsetzung, dass mindestens 50% der Stellplätze mit durchlässigen Material ausgeführt werden müssen, dient der Versickerung, aber weniger einer naturnahen Gestaltung. Die 3 Punkte sind dennoch berechtigt, da die Gemeinde sich finanziell an den Staudenpaketen der SICONA beteiligt.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2.17 Beleuchtungskonzept_sign_.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 1,42 %
- Numérateur : 15
- Dénominateur : 1057
- Points : 0.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Das Konzept zur Reduzierung der Lichtverschmutzung wurde am 6. Mai 2025 vom Gemeinderat gestimmt (cf. 2.17). Ein Inventar der Beleuchtung konnte bisher noch nicht fertiggestellt werden, ist jedoch in Bearbeitung.
Von 15 Lampen ist bereits gewusst, dass sie bei 3000K liegen. Die restlichen Lampen werden mittels des Inventars erfasst werden.
- Pièces justificatives :

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Plan d'actions prioritaire vergers (Voir 1.1)
- Pièces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.3.1 Managementkonzept_sign_.pdf

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 1,5 %
- Numérateur : 10.6
- Dénominateur : 707.8
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Herkunft der angegebenen Daten:

Surfaces agricoles appartenant à la commune : ASTA

Surfaces biologiques sur les terrains de la commune : ASTA

Surfaces extensives suivi par le SICONA : Sicona

- Pièces justificatives :
1.3.2 Extensive Bewirtschaftung.xlsx

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 2,34 ha
- Points : 0.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 0 m2
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Il n'existe pas de cartographie de la flore ségétale pour la commune.
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 0,19 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 10.41
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11 Weiher Lorentzweiler.pdf
 - 2.3_11_Luerenzweiler.xlsx
 - 3.3_11_Luerenzweiler.shx
 - 4.3_11_Luerenzweiler.shp.xml
 - 5.3_11_Luerenzweiler.shp
 - 6.3_11_Luerenzweiler.sbx
 - 7.3_11_Luerenzweiler.sbn
 - 8.3_11_Luerenzweiler.prj
 - 9.3_11_Luerenzweiler.dbf
 - 10.3_11_Luerenzweiler.cpg

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 1,1 %
- Numérateur : 11.46
- Dénominateur : 1041.55
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Données manquantes : études
- Pièces justificatives :
 - 1.3.13 Monitoring Biodivfl_chen.xlsx
 - 2.3.13_Biodivmonitoring_Lorentzweiler_2024_Optimized.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte die entsprechende Studie für die 3 Flächen nachliefern.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Ok, die Stude wurde nachgeliefert und hochgeladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Plan d'action prioritaire Vergers (Voir 1.1)
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.1 avis_public_WRRL_HWRL.png
 - 2.4.1 Avis au sujet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d_inondation 2019.
 - 3.4.1 Avis au sujet des cartes d_inondations et des cartes _risque.doc
 - 4.4.1 Avis sur le projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d_inondation
 - 5.4.1_Avis sur le projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d_inondation
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Im leztten Audit wurde festgehalten, dass die unterschriebenen Dokumente noch hochgeladen werden. Bitte noch erledigen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ok, wurde nachgeliefert und nach dem Audit hochgeladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 1
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

1. WRRRL : Auenrenaturierung in Hünsdorf
2. Renaturierung von 3 Tuffquellen im Rahmen des Natura 2000-Aktionsplans (siehe Shapefiles)

- Pièces justificatives :

- 1.4.3 Anhang-5-Objectifs-Natura-2000-et-plan-de-gestion-eau.pdf
- 2.4.3 LU0001020_1045_2005_2015_junglinster.shp
- 3.4.3 LU0001018_Mamer_Eischtal.shp
- 4.4.3 LU0001022_Grengewald.shp

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte PDF hochladen, die Datei SHP ist alleine nicht lesbar. Die 3 Tuffquellen wurden beim letzten Audit als 1 Massnahme gezählt, was ist die 2. Massnahme? Gibt es einen Preuve zu WRRRL: Auenrenaturierung in Hünsdorf?

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Antwort des Conseillers per e-

mail: Mir kruten déi Donnéeën vum Responsablen Natura2000 an hunn do keen pdf dovun. Mir h
aten och schon am leschten Audit hei driwwer geschwat mam Markus wou dat acceptéiert gouf, k
ënne gären muer nach eng Kéier kucken. (Jo Tuffquellen ginn als 1 Projet ugezielt);

Mometan konnte die 2. Massnahme nicht näher erläutert werden.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2)

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.4 servitudes - cours d'eau.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,73 ha
- Points : 4.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.5 Wiederherstellung Ueberschwemmungsgebiet.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Sehr gut dokumentiert und nachvollziehbar. Handelt es sich um ein kommunales Projekt?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit wurde das erfolgreiche Projekt nochmals erläutert. Laut Bewertungskatalog geht es um Projekte auf dem Territorium der Gemeinde - dies ist hier gegeben --> OK
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 4.7)

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
L'Animateur ressources eau potable, indique 1 point atteint pour la mesure. La commune a déjà réalisé une mesure alors que le plan d'action de la zone de protection des eaux souterraines n'a pas encore été finalisé.
(Seule la mesure régionale FMFL-
11: acquisition d'une bineuse et d'une herse étrille à vocation régionale de la Förderfibel a déjà été mise en œuvre)
- Pièces justificatives :
 - 1.4.7 Trinkwasserschutzprogramm.pdf
 - 2.4.7 Courrier animateur ressources eau potable.png

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.8 Rapport de r_union CCR 20 mars 2024.pdf
 - 2.4.8 Rapport de r_union CCR 22 octobre 2024.pdf
 - 3.4.8 ROI_accorde_2021_06_01.pdf
 - 4.4.8 Convention de collaboration r_gionale_sign_e.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,75 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 6,46 ha
- Points : 1.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 66 Unité
- Numérateur : 12
- Dénominateur : 6
- Points : 3.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Laut ANF 2025 sind es 12 Quellen im Offenland und 6 im Wald.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Laut den aktuellen Zahlen der ANF handelt es sich um 12 Quellen im Offenland und 6 Quellen im Wald
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3.8)

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Plan d'action prioritaire triton créé (voir Stratégie communale : Milieu aquatique A)
- Pièces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 311,83 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.1 Superficie_for_t.png
2.5.1 Uebersicht.pdf

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 75,56 %
- Numérateur : 235.62
- Dénominateur : 311.83
- Points : 4.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.2.png

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : PEFC
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Communes_certifiees_FSC_PEFC_20240206.pdf
 - 2.5.3 Contrat PEFC.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 7,29 %
- Numérateur : 22.72
- Dénominateur : 311.83
- Points : 3.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 2,2 /ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.5.png

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 529
- Dénominateur : 132.17
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
2 Punkte werden aufgrund der PEFC-Zertifizierung vergeben.
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 6,78 ares
- Points : 0.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.7.png

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,43 %
- Numérateur : 1.33
- Dénominateur : 311.83
- Points : 0.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 600 m
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.9 20250221_DEMANDE_comblement_drainagesSeitert_Lo_Sign.pdf
 - 2.5.9 Blockage Drainage Naturpakt.pdf.2.pdf
 - 3.5.9_Decision_2025000611.pdf
 - 4.5.9_Drainage_Autorisation.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Die demande nature wurde am 21/02/2025 gestellt -
gibt es schon eine Genehmigung. Ist die Umsetzung bereits erfolgt?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die Genehmigung wurde nachgeliefert (hochgeladen) und der Förster hat die Umsetzung erläutert
. OK.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.10_Entwurf Bericht Waldr_nder 2015 _bearbeitet.pdf
 - 2.5.10 Erkl_rungen.pdf
 - 3.5.10_Naturpakt Wildkatze Korridore.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte (3 der 5) Massnahmen spezifisch erläutern: Plan und / oder Fotos, was konkret gemacht wurde. Das Dokument von 2015 zeigt eine andere Massnahme ausserhalb des Waldkorridors.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit wurden die Massnahmen ausführlich vom Förster erläutert. Fotomaterial wurde per e-mail nachgeliefert und wird hochgeladen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0)

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Chat sauvage (*Felis silvestris silvestris*) (voir 1.1)
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.1 Concept de communication_sign_.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 7
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.2 Nachweis Lorentzweiler.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Das Zertifikat für die Teilnehmenden wird erst nach Ende beider Module ausgehändigt. Der zweite Kurs findet erst im August statt. Drei Gemeindeangestellte haben am ersten Teil teilgenommen.
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3 Participatioun.pdf
 - 2.6.3 Aluedung Formatioun Naturno Grenganlagen.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Organisation durch SICONA (3 Punkte)
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 11 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.4 Aktioun P_iperlek.jpg
 - 2.6.4 Sensibilisierung 2024.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.5 SICONA Naturparken Cahier des Charges Natur geneissen_20220819_FR_annexe_Saison.pdf
 - 2.6.5. Conv. NG Lorentzweiler.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 42,76 %
- Numérateur : 80288.78
- Dénominateur : 187780.43
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.6 Alimentation biologique 2024_2025.xlsx

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Green_Event_lokale_maart 2024.png

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.8 Facture d_bardage.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 15,42 m3/an
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Volume de 2025 et 2024?
- Pièces justificatives :
 - 1.6.9 Bois r_gional 2021-2025.xlsx
 - 2.bois reserv.pdf
 - 3.bois reserves.pdf
 - 4.Photos_compressed.pdf
 - 5.6.9 Bois r_gional 2021-2025_apr_s audit.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Soweit ich es verstanden haben, entsprechen die Erntefestmeter (Efm) dem "Volume sous écorce", nicht dem "Volume sur écorce"
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Nach Bestätigung durch den Förster entsprechen Efm tatsächlich dem "Volume sous écorce". Die Tabelle wurde ergänzt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.8)